REGLEMENT DU SKI CLUB DE DOUSSARD

Le SKI CLUB DE DOUSSARD adhère, en tant que club et pour son activité Ski à la Fédération Française de Ski. Il est référencé auprès de cette fédération sous le numéro 09196. En conséquence le Ski Club de Doussard se conforme aux règlements édictés par la Fédération Française de Ski.

1. ADHESION ET INSCRIPTION

1.1. ADHESION AU CLUB

Seuls sont adhérents au club les personnes étant à jour du montant de leur adhésion annuelle.

- L'adhésion annuelle est valable du 1er décembre de l'année en cours au 30 novembre de l'année suivante.
- L'adhésion est nominative.
- Le montant de l'adhésion est fixé par le Bureau du ski club. Il inclut :
  - ✓ l'adhésion au Ski Club Doussard,
  - ✓ la carte U.S.C.A (Union des Ski Clubs Alpins) dont la possession justifie le tarif préférentiel du forfait des remontées mécaniques,
  - ✓ la licence Carte Neige F.F.S. (inclus une assurance RC seule ou RC + assurance individuelle).
- Chaque adhérent non inscrit l'année précédente doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski.

1.2. INSCRIPTIONS AUX SORTIES

- Tout adhérent voulant participer à une sortie doit s'inscrire obligatoirement et aucune inscription ne sera validée sans son règlement.
  - ✓ Les inscriptions aux sorties se font lors de la permanence précédant la sortie (sauf pour la sortie 2 jours, pour laquelle l'inscription peut se faire à toutes les permanences précédant la date limite d'inscription fixée en début de saison).
  - ✓ En cas d'absence le dimanche matin de l'adhérent ou de l'invité, le prix de la sortie ne sera remboursée que sur présentation d'une ordonnance médicale. Sans présentation de celle-ci, ce montant sera retenu.

- Le calendrier des sorties est établi par le Bureau avant la réunion d'ouverture de saison et présenté lors de cette dernière.
  - ✓ La destination de la sortie peut être modifiée à titre exceptionnel et jusqu'au dernier moment par les membres du Bureau (enneigement insuffisant, liaisons routières aléatoires, météo incertaine, etc.).
  - ✓ En cas d'annulation de la sortie, les adhérents inscrits seront prévenus par téléphone, et devront prévenir leurs invités. Le prix de la sortie sera en priorité reporté sur la sortie suivante, ou remboursé.

1.3. INVITES

Chaque adhérent a la possibilité, ponctuellement, de venir à une sortie du dimanche accompagné d'une personne non adhérente.

- Les invités devront être munis d'une assurance journalière "Carré Neige" acquise auprès du club.
- Les invités n'ont pas la possibilité de bénéficier des cours de ski dispensés par le club.

Chaque adhérent s'engage à faire respecter le règlement du Ski Club à ses invités.

1.4. PAIEMENT

Le règlement de l'adhésion et des sorties se fait uniquement par chèque à l'ordre du Ski Club Doussard et lors des permanences organisées par le club à la Maison des Associations de Doussard.

2. L'ACTIVITE

2.1. HORAIRES

- Pour l'aller, les horaires de rendez-vous pour le départ des cars sont donnés lors de l'inscription à la sortie.
- Pour le retour, ils sont donnés dans le car à l'arrivée en station.

Il s'agit de l'heure de départ des cars. Chaque adhérent s'engage à être présent avant l'heure de départ (à l'aller et au retour).

2.2. TRANSPORT

2.2.1. Transport en car

Le car est le moyen de transport privilégié par le Ski Club de Doussard.

Tout adhérent s'engage à :

- respecter le règlement du transporteur (propreté, interdiction de fumer, etc.),
- contribuer au bon déroulement du chargement et déchargement du car

Le Ski Club de Doussard recommande fortement l'usage de housse (skis et chaussures).

2.2.2. *Transport en véhicule personnel*

Exceptionnellement, les véhicules personnels peuvent être utilisés :

- Si un adhérent souhaite accéder à la station en véhicule personnel. Dans ce cas il devra impérativement prévenir le Ski Club lors de l'inscription à la sortie.
- Par proposition du bureau du ski club (complément ou absence de car). Dans ce cas, sur demande, la base de remboursement des indemnités kilométriques est celle appliquée par l'administration fiscale.
- Pour des sorties particulières pour lesquelles le transport n'est pas compris (certaines sorties 2 jours).

Dans tous les cas, un respect strict du code de la route devra être observé, le Ski Club de Doussard ne prendra pas en charge toute amende liée à une infraction au code de la route. Les conducteurs des véhicules personnels sont responsables de leurs passagers.

2.3. SORTIES

Lors des sorties avec le club, l'adhérent devra se munir de sa licence et de sa carte USCA.

2.3.1. Responsabilités

Le Ski Club de Doussard est uniquement un Ski Club de loisirs dans lequel le ski, le surf, ou tout autre sport de glisse, se pratique librement sans encadrement et sous la responsabilité de chacun.

Tout adhérent ou personne invité par un adhérent, majeur ou mineur, pratique le sport de son choix sous sa propre responsabilité ou celle d'un représentant légal et ce sans aucun encadrement de la part du ski club.

Le fait pour un adhérent ou un invité, même mineur, d'accompagner ou d'être accompagné par un ou des membres du bureau du ski club, de manière occasionnelle ou habituelle, ne modifie en rien ce qui est mentionné ci-dessus, et ne peut être assimilé à de l'encadrement.

Pour chaque **adhérent mineur ou invité mineur**, une autorisation parentale à la participation aux sorties organisées par le ski club, devra être validée (Annexe n°1).

Le responsable légal d'adhérent ou d'invité mineur de moins de 14 ans, devra obligatoirement accompagner son(ses) enfant(s) à chaque sortie ; ou designer, par écrit, la personne majeure sous la responsabilité de laquelle sera(ont) son(ses) enfant(s) pendant la sortie (Annexe n°2).

2.3.2. Accident

Tout accident devra être signalé, dans les plus brefs délais, au Président ou, à défaut, à un membre du Bureau présent à la sortie (numéro de téléphone fourni lors de l'adhésion au club).

2.3.3. Enseignement bénévole

- Les cours sont accessibles aux adhérents adultes et enfants. Pour ces derniers, le club se réserve le droit de juger de leur capacité à participer aux cours.
- Les inscriptions aux cours se font à chaque permanence précédant la sortie. Des groupes de niveaux sont constitués à chaque sortie et selon la disponibilité des moniteurs.
- Tout participant au cours reconnait être placé sous la responsabilité de l'encadrant.
- Les cours sont gratuits et dispensés jusqu'à 12 h lors des sorties signalées sur le calendrier des sorties.

2.3.4. Quelques recommandations

- Le port du casque est conseillé pour les mineurs.
- Le ski hors piste est dangereux et n'est pas recommandé.
- Le choix de pistes adaptées à son niveau est recommandé.

3. DROIT A L'IMAGE

Les adhérents et leurs invités autorisent le club à diffuser leurs images sur le site Internet et dans le bulletin interne du Club.

4. ADHESION AU REGLEMENT INTERIEUR

L'adhésion au Ski Club de Doussard implique l'acceptation du règlement intérieur. Le règlement intérieur est téléchargeable sur le site internet du club. Chaque membre peut également, sur simple demande, en recevoir une copie.

AUTORISATION PARENTALE

(Obligatoire pour les moins de 18 ans – à remplir par les parents ou responsables légaux)

Je soussigné(e) : _____

autorise mon/mes enfant(s) mentionnés ci-dessous à participer à toutes les sorties organisées par le Ski Club de Doussard pour la saison 20__ /20__ **.**

- Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : __ __ ____
- Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : __ __ ____
- Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : __ __ ____
- Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : __ __ ____
- Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : __ __ ____

J'ai bien noté que les participants aux sorties du Ski Club de Doussard pratiquent librement leur sport de glisse (ski, surf, etc…) **<u>sans encadrement* et sous leur entière responsabilité.</u>**

** hormis pendant les séances de cours.*

Les mineurs de moins de 14 ans devront être accompagnés de leur responsable légal ou d'une personne majeure désignée par écrit.

Je dégage le Ski Club de Doussard de toutes responsabilités en cas d'accident.

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM Prénom : .....

☎ mobile : ..... ☎ fixe : .....

Fait à ..... , le : __ __ ____

Signature

(précédée de la mention « Lu et approuvé)

ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS

(à remplir par les parents ou responsables légaux)

Je soussigné(e) : _____

déclare que mon/mes enfant(s)

- Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : __ __ __ __ __ __ __ __
- Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : __ __ __ __ __ __ __ __
- Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : __ __ __ __ __ __ __ __
- Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : __ __ __ __ __ __ __ __
- Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : __ __ __ __ __ __ __ __

est(sont) sous la responsabilité de la personne majeure désignée ci-après :

Nom : _____ Prénom : _____

Pour la(les) sortie(s) organisée(s) par le Ski Club de Doussard à la (aux) date(s) suivante(s) :

- _____ *(jj/mm/aa)*
- _____ *(jj/mm/aa)*
- _____ *(jj/mm/aa)*
- _____ *(jj/mm/aa)*

et dégage le Ski Club de Doussard de toute responsabilité.

Fait à _____, le : __ __ __ __ __ __ __ __

Signature
(précédée de la mention « Lu et approuvé)